

**PROGRAMME DE VEILLE 2021 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

**ALERTE N° 61 CONCERNANT GAZTRANSPORT & TECHNIGAZ**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié début 2021 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*

✂

**GAZTRANSPORT & TECHNIGAZ**

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 27 MAI 2021**

**RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTION 10 : Politique de rémunération**

**Analyse**

La politique de rémunération du Président Directeur Général, présentée au vote des actionnaires intègre l'éventualité d'un maintien du bénéfice des actions gratuites au-delà de la cessation de ses fonctions ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.

## Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :  
2-3 paragraphe 2-3-4

*L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.*

## Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :  
2-3 paragraphe 2-3-4

*L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.*

- RESOLUTION 17 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé

## Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,4% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

## Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :  
1-3-1 paragraphe 1-2

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*

- RESOLUTION 18 : Option de sur allocation (green-shoe)

## Analyse

La résolution 18 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment à la résolution 17 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

## Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :  
1-3 paragraphe 1-2 b)

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*

## GOUVERNANCE

### 1. Composition du conseil de GAZTRANSPORT & TECHNIGAZ

Le conseil d'administration de GAZTRANSPORT & TECHNIGAZ comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 44,4% de membres libres, en conformité avec les recommandations de l'AFG s'agissant d'une société contrôlée (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Philippe Berterottière	PDG	Non libre d'intérêts	100%	M	64	FR	8	2022	1	0			
	Michèle Azalbert	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	53	FR	6	2023	0	1			
	Pierre Guiollot	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	53	FR	1	2023	0	1	M	M	M
	Cécile Prévieu	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	86%	F	45	FR	5	2023	1	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Sandra Roche-Vu Quang	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	N/A	F	50	FR	1	2025	0	1			
	Isabelle Boccon-Gibod		Libre d'intérêts	100%	F	53	FR	1	2024	0	3	M	M	M
	Bruno Chabas		Libre d'intérêts	100%	M	56	FR	3	2022	1	2		P	P
	Christian Germa		Libre d'intérêts	100%	M	51	FR	6	2023	0	1	P	M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Andrew Jamieson		Libre d'intérêts	100%	M	73	UK	6	2025	0	3		M	M
	Benoît Mignard	<b>Censeur</b>												

### 2. Spécificités

- Les fonctions de Président et de Directeur Général ne sont pas séparées. La société ne dispose pas à ce jour d'administrateur référent libre d'intérêts.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Un censeur rémunéré siège au conseil sans justification particulière.

✍

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Laure DELAHOUSSE